

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 décembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2015

2015 DFPE 426 Convention avec les ministères économiques et financiers, relative à la gestion des crèches situées dans les locaux des ministères, 8 Place Bataillon du Pacifique (12e).

Mme Nawel OUMER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 12ème arrondissement en date du 30 novembre 2015 ;

Vu le projet de délibération en date du 1er décembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec les Ministères Economique et Financier la convention pour la gestion des crèches situées 8 place du Bataillon du Pacifique à Paris (12e) ;

Sur le rapport présenté par Madame Nawel OUMER, au nom de la 4ème commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec les Ministères Economique et Financier la convention pour la gestion des crèches situées 8 place du Bataillon du Pacifique à Paris (12e), dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : La recette correspondante sera constatée rubrique 64, chapitre 74, article 7478 du budget municipal de fonctionnement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO